



Rappel de quelques règles de fonctionnement

2025-2026

Pour que la saison 2025-2026, se passe au mieux, voici quelques règles à respecter :

- Respecter les autres adhérents (pas d'insultes, ni de bagarres), en cas de soucis, ne pas hésiter à venir tout de suite en parler à l'entraîneur ou aux membres du bureau présents.
- Respecter le matériel mis à disposition (lignes d'eau, planches, palmes, etc.)
- Il est interdit d'entrer dans les vestiaires, dans les douches ou dans les gradins en chaussures.
- Les adhérents doivent attendre l'arrivée de l'entraîneur au niveau des gradins.
- Il est interdit d'entrer dans l'eau sans l'accord de l'entraîneur.
- Laisser les objets personnels chez soi dans la mesure du possible, ni la section CSAD, ni l'entraîneur ne sont responsables en cas de vols ou dégradations des effets personnels tant dans les vestiaires que sur le bord du bassin.
- Merci aux parents, de ne pas entrer dans un vestiaire de sexe opposé pour le respect de l'intimité des enfants qui s'y trouvent.
- Lors des déplacements pour une compétition :
 - Les déplacements
 - Les repas
 - L'hébergement } sont à la charge des parents sauf proposition du club.
- Le club est responsable de(s) enfant(s) uniquement à partir de sa prise en charge par l'entraîneur au niveau du bassin, merci à tout parent, de vérifier que ce dernier soit présent et/ou d'attendre son arrivée avec le(s) enfant(s) avant de partir et d'être présent pour sa sortie !

Les règles de fonctionnement général du CSAD-C, et de la section Natation d'où est extrait ce rappel, sont consultables au secrétariat général (Salle Omnisports, Route de Nonnes 86100 Châtelleraut) ou auprès des membres de la section.

Nom et prénom du représentant légal

Nom et prénom de l'enfant :

Signature :

Signature :